



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, David Leisterh, Sandra Ferretti, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Miguel Schelck, Joëlle Mbeka, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Jos Bertrand, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 24.11.20

#Objet : Fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel Secours - Budget de 2021.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes;

Vu le budget pour l'exercice 2021, arrêté en séance du 11 septembre 2020 par le Conseil de Fabrique de l'Eglise Notre-Dame du Perpétuel Secours qui se résume comme suit :

Recettes ordinaires	22.101,91 €	
Recettes extraordinaires	12.500,00 €	
Total Recettes		34.601,91 €
Dépenses arrêtées	13.450,00 €	
Dépenses ordinaires	20.850,00 €	
Dépenses extraordinaires	301,91 €	
Total Dépenses		34.601,91 €
Excédent		/

Considérant qu'il se clôture en équilibre avec une intervention financière en recettes ordinaires de 9.101,91 € qui doit être prise en charge par les communes au prorata de la population qui y est domiciliée, à savoir :

- Watermael-Boitsfort : 4.000 (quote-part : 6.067,94 €)
- Auderghem : 2.000 (quote-part : 3.033,97 €)

La quote-part de Watermael-Boitsfort est fixée comme suit :

$$\underline{9.101,91 \text{ €} \times 4.000} = \underline{6.067,94 \text{ €}}$$

6.000

DECIDE :

D'émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2021 de la fabrique d'église Notre-Dame du Perpétuel

Secours.

La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 11 votes positifs, 4 votes négatifs, 11 abstentions.

Non : Sandra Ferretti, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Miguel Schelck.

Abstentions : Olivier Deleuze, Odile Bury, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Philippe Desprez, Martin Casier, Alexandre Dermine, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Félix Boudru, Blanche de Pierpont.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 25 novembre 2020

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye